

Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

**2026-02-01**

**Objet :**  
**Attribution FDC**  
**transition**  
**énergétique et**  
**bas carbone**  
**pour la**  
**rénovation de**  
**l'éclairage de la**  
**salle omnisport**  
**Amandine Henry**

**Etaient présents :**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

**Excusés :**

LESSART Alexandre, pouvoir DE WAZIERES Cyril,  
DELACOURT Philippe, pouvoir LORTHOIS Daniel,  
DELACOURT Séverine, pouvoir CARY Thérèse.

Date de  
convocation  
20/02/26

Date d'affichage  
04/03/26

**Absente :**

Bay Edwige

Nombre de  
Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

Vu l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du Bureau de la Métropole 25-B-0352 du 1710/2025 ;

Considérant le projet de convention pour le fonds de concours bas carbone et transition énergétique de la Métropole Européenne de Lille en vue de la rénovation de l'éclairage de la salle Amandine Henry du complexe sportif Athénium ;

Suite à la commission « urbanisme, RH et administration générale » du 16/02/2026.

Monsieur le Maire explique que la commune a sollicité une subvention à la Métropole Européenne de Lille, au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, en vue de la rénovation de l'éclairage intérieur de la salle omnisport Amandine Henry au complexe sportif Athénium.

Le bureau métropolitain de la MEL y a donné suite favorable le 17/10/25, à hauteur 6 342,87 €.

A ce titre, la commune doit signer une convention partenariale avec la MEL, ayant pour objet de déterminer les modalités de versement du fonds de concours.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent le fonds de concours d'un montant maximum de 6 342,87 €,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL et à engager toutes les démarches administratives et comptables nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir DE WAZIERES Cyril), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir CARY Thérèse), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du  
22.07.1982  
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme  
Le Maire,

A. BLONDEAU

